

Face A de la cassette # 59.

PD -Alors on reprend l'enregistrement du ruban 59. Après avoir changé les rubans. On en était à discuter de Madame Pauline. On était à dire l'influence politique que cette personne-là pouvait avoir au sein de son parti. On en était à discuter de ça. Quelle était l'influence politique de Madame Pauline au sein de son parti, son poids politique ?

MD -Son implication alors, si on reprend lors des réunions, comme ministre, est-ce que c'était une personne qui était très impliquée, qui s'impliquait beaucoup dans, dans, elle était ministre de la Famille et de la promotion féminine, est-ce qu'elle, est-ce qu'elle avait des idées particulières pour faire avancer ce ministère-là, est-ce qu'elle a déjà, est-ce que c'est une personne qui a fait des réalisations, qui a apporté quelque chose de, de positif au sein de l'assemblée ?

JK -Quand moi j'étais premier ministre les, tous les débats se centraient sur la guerre, donc il y a pas eu de, d'actions spécifiques pour un tel secteur ou un tel autre secteur, notamment pour les femmes. La question des femmes, de la famille n'est pas intervenue durant les trois mois que suis resté premier ministre.

MD -A ce moment-là, ça... ça veut dire que ses interventions, et tout le temps, elle comme les autres, son intérêt était pour la guerre ?

JK -C'était l'intérêt de tout le gouvernement, ce n'était pas l'intérêt à elle. C'était l'intérêt de nous, tout, toutes les activités que le gouvernement a menées au cours de cette période tournaient autour de la guerre.

MD -Est-ce que, est-ce qu'elle était m est-ce qu'elle était active, est-ce qu'elle se servait des médias beaucoup pour passer des idées, pour passer des messages ?

JK -Je n'ai pas en mémoire des, ses interventions sur les médias, à part l'interview qu'elle a donné à Kigali, en ma présence.

MD -Ok, à quelle période ?

JK -Ça devait être au mois de juin 94.

MD -Et c'était à quel, à quel, lors de quel événement ?

JK -Nous étions en visite à Kigali. Je me rappelle même plus de ce qu'elle a dit.

MD -Vous ne vous souvenez pas de ce qu'elle a dit ?

JK -Non, mais c'est... c'est, disons des, une interview qui ne m'est pas restée comme telle. C'était une autre femme qui lui posait des questions.

MD -Lors, lors de vos premiers contacts avec cette personne-là, alors vous dites que la rencontre suivante, vous l'avez rencontrée lors des funérailles, et ensuite de ça c'était le 8 avril, alors que vous étiez premier ministre. Là, ça veut dire que vous étiez en fonctions officielles, c'est ça ?

JK -Je ne l'étais pas encore, j'allais...

MD -Alors, là, oui c'est ça, oui, lors de votre nomination. C'est là que la, que votre, que vous avez rencontré cette femme-là, que vous connaissiez peu à ce moment-là ?

JK -Oui.

MD -Est-ce que le, est-ce que, pour vous, vous nous dites que c'était quand même important, parce qu'elle était, elle pouvait vous fournir beaucoup d'informations, elle pouvait vous tenir au courant de ce qui se passait dans la région de Butare, c'était, c'était surtout votre intérêt que vous aviez de vous associer avec elle ?

JK -C'était mon intérêt. C'est à dire que, dans la mesure où, au niveau du gouvernement je connaissais très peu de gens, et... je n'avais jamais, pratiquement jamais eu de discussions avec des ministres pour savoir ce qu'ils faisaient, c'était dans mon intérêt de m'informer auprès d'un ministre sur ce qui se passe, sur comment on fait.

MD -Alors c'était un peu la, les circonstances qui vous ont emmené à, à être tout près d'elle, c'est que vous l'aviez, vous aviez déjà, vous l'aviez déjà connue, vous aviez déjà eu une entrée auprès d'elle, c'est comme ça ?

JK -D'une part, d'autre part, je lui ai... étant de la même région qu'elle, je pouvais peut-être l'inspirer, inspirer plus confiance que quelqu'un d'autre qui, qui, qui venait d'une autre région.

PD -Lorsqu'on arrive dans un groupe, je pense qu'il est normal de chercher à rencontrer des gens que au moins on connaît, lorsque vous êtes arrivé, vous, dans le groupe des ministres, du nouveau gouvernement, est-ce que vous connaissiez beaucoup de gens là ?

JK -Comme ancien, comme anciens ministres non. Je connaissais le ministre de la Défense qui était mon patron puisqu'il était le président du conseil d'administration des banques...

PD -Il était absent cette journée-là ?

JK -Il était absent, et elle était là, je connaissais également le ministre **Mugenzi**, et le ministre de la Justice. Les autres, pratiquement pas.

PD -Alors, vous vous êtes approché des personnes que vous connaissiez.

JK -Oui.

PD -Par la suite, ça a été plus, vous avez développé une meilleure relation avec elle...

JK -Oui.

PD -...c'est devenu beaucoup plus étroit. Ça vous expliquez ça par le fait que vous représentiez la même région ?

JK -D'une part.

PD -D'une part, et d'autre part ?

JK -Parce que j'ai... j'avais eu des, des contacts avant, avec elle, que c'était le, par elle que je pouvais communiquer avec les, d'autres ministres qui n'étaient pas nécessairement des ministres de mon parti.

PD -Ok. Est-ce qu'à cette époque-là vous partagiez la même idéologie qu'elle ?

JK -Non.

PD -Non ?

JK -Non.

PD -C'était pas une personne, c'était pas, disons, l'idéologie qu'elle véhiculait, la ligne dure, c'était pas une ligne que vous vous véhiculiez ?

JK -Non. Ce n'était pas ma position.

MD -Est-ce que vous avez eu des discussions à ce propos, sur vos positions ?

JK -Sur les... comment chacun percevait la guerre, oui.

MD -Comment vous perceviez la guerre, [inaudible], est-ce que vous, vous la questionniez sur sa position à elle, est-ce que vous lui avez demandé de, de, est-ce que vous avez voulu connaître son raisonnement pour cette, pour sa ligne de pensée ?

JK -Voulu connaître non, mais à force de discuter j'ai, j'ai essayé de comprendre quel était le raisonnement, oui.

MD -Comment c'était perçu dans, dans votre parti, à ce moment-là, est-ce que le fait que vous étiez associé un peu plus près avec un ministre d'un autre parti, est-ce que, est-ce que ça pouvait apporter des, des commentaires ?

JK -Au niveau du parti, probablement que pour certains oui. Ils pouvaient dire "est-ce qu'il est encore de notre parti ou il est parti au MRND".

MD -Parce que c'était, c'était pas nécessairement bien vu de, de, de, d'être trop près d'un, de, de, d'un membre d'un parti opposé ?

JK -Non, ce n'était pas bien vu.

MD -Est-ce que vous avez eu déjà, eu entendu parler des gens, est-ce que vous avez déjà eu des commentaires, est-ce que quelqu'un est déjà venu à vous pour vous en faire remarque ?

JK -Oui, oui.

MD -Quelqu'un d'influent de votre parti ?

JK -Le secrétaire exécutif de mon parti.

MD -Qui est Monsieur ?

JK -Docteur **Donat Murego**.

MD -Alors Monsieur Murego vous a déjà fait, vous a déjà fait des remarques. Qu'est-ce qu'il vous a dit ?

JK -Il me demandait, il me mettait en garde si vous voulez, contre les influences de certains ministres.

MD -Ça, ça...

JK -Dont, dont le ministre de la Famille, oui.

PD -Probablement celui de la Défense aussi, avec lequel vous partagiez beaucoup de temps ?

JK -Oui.

PD -J'imagine, parce que c'était quelqu'un que vous étiez... si vous aviez, disons, comme deux mentors au gouvernement, c'était, c'était probablement le ministre de la Défense et peut-être Pauline que vous suiviez régulièrement... c'est les gens, de toutes façons, avec lesquels vous avez été le plus souvent vu et le plus souvent identifié ?

JK -Oui.

PD -Ce sont ces deux personnes. Alors c'est peut-être ça que le docteur Murego vous prévenait, c'était, est-ce que c'était de ça ?

MD -Au sein, au sein du gouvernement, lorsque vous aviez vos réunions, est-ce que il y avait encore à ce moment-là une certaine ligne de parti qui devait être respectée ? De votre côté ?

JK -C'était difficile, mais on sentait qu'on ne partageait pas nécessairement tous les points de vue. Donc c'était difficile à exprimer, et à, à exprimer sa ligne de pensée, mais en écoutant et en voyant la réaction des gens, on sentait qu'on n'avait pas nécessairement les mêmes points de vue sur tous les problèmes.

MD -Est-ce que c'était discuté, est-ce qu'il y avait des... est-ce qu'il y avait des réunions encore au niveau du parti pour justement établir une ligne pour les membres, ou si c'était, à ce moment-là, déjà là, l'influence du MRND était tellement grande que... et il avait déjà des moyens là, heu... toutes les, les, les autres partis ?

- JK -Pour moi l'influence était tellement grande qu'il avait déjà noyé les, l'influence des autres partis.
- MD -Dès le début ?
- JK -Dès le début, oui.
- PD -Pour avoir été choisi...
- JK -Dès la mise en place du gouvernement, c'était un gouvernement contrôlé à 100% par le MRND.
- PD -D'ailleurs, pour avoir été choisi membre du gouvernement provisoire, il fallait que vous, fallait que vous partagiez l'idéologie du MRND. Il y avait pas d'affrontement d'idéologie dans ce gouvernement-là? Tous les gens partageaient le même but ?
- JK -C'est... une façon de voir. C'est à dire que les, les gens qui ont formé le gouvernement, pour comprendre peut-être ça, il faut reculer un peu, parce que le... dire 'ils partageaient l'idéologie', faut voir quelle était cette idéologie, et puis comment le gouvernement en lui-même a été formé. Parce que les, le gouvernement a été formé heu... avec les partis politiques, des factions des partis politiques qui étaient déjà alliées au MRND, avant que ça... avant, avant le, les événements d'avril 94. Donc c'est, sur le plan idéologique, il y avait déjà un certain cheminement ensemble qui avait eu lieu, bien avant le, avril 94.
- MD -Alors, alors, c'est elle la... c'est elle qui vous a informé sur, sur, au début des événements, c'est elle qui vous a informé sur la façon que, que tout s'est déroulé, est-ce qu'elle vous a expliqué de quelle façon la sélection a été faite des gens, des ministres qui devaient être protégés, qui avaient été escortés, heu, au camp des GP ou ceux... bon, il y avait ceux qui avaient été exécutés là, assez rapidement aussi, est-ce qu'elle vous a expliqué de quelle façon elle, elle a, elle a été informé elle qu'elle s'en allait là et de quelle façon que la, la sélection se faisait, s'était faite ?
- JK -Est-ce qu'elle savait elle ? L'impression que ça m'a donné c'est qu'elle même ne savait pas comment cette sélection avait été faite, et elle s'est vue assignée, donc des, des militaires qui sont venus la récupérer et la ramener, c'est l'opération qu'elle m'a expliquée, elle ne m'a pas expliqué... et puis... elle ne m'a pas expliqué comment ça avait été décidé. Et par qui ça avait été décidé.
- PD -Elle vous décrit la situation le soir du 6 avril. C'est ça ?
- JK -Oui.
- PD -Alors qu'elle était chez elle dans un quartier de Kigali...
- JK -Oui.
- PD -Puis qu'ils ont, les ministres qui demeuraient dans ce quartier, ont tous été amenés au camp GP ?

- JK -Tous, peut-être non. Certains ministres.
- PD -Les, les ministres choisis, disons...
- JK -Oui.
- PD -... les ministres survivants ont été amenés là.
- JK -Oui.
- PD -Les autres ont été exécutés.
- JK -Oui.
- PD -Alors, le camp GP faut savoir que c'est dans le même quartier ?
- JK -Oui.
- PD -C'est tout près ?
- JK -C'est tout près.
- PD -Ok. Puis... on peut dire qu'il y a eu des exactions [inaudible], des exactions négatives, à savoir qu'il y a eu des missions qui ont été faites, c'est ce qu'elle vous décrit elle, de la situation qui s'est produite là?
- JK -Non, c'est à dire qu'elle, c'est pas elle qui m'a décrit les actions négatives...
- PD -Ok. Alors ce qu'on retrouve dans, dans, dans cette déclaration...
- JK -Moi c'est, que moi j'ai, moi j'ai mis ensemble deux informations.
- PD -Ok.
- JK -Il y a eu d'une part des ministres qui ont été exécutés, pratiquement à la même période que des, des ministres qui étaient extraits pour être mis à l'abri. Et, les informations que moi j'ai pu avoir c'est que les gens partaient du même camp, ceux qui ont, ceux qui sont allés exécuter et ceux qui sont allés extraire les gens partaient du même camp. Mais les deux informations ne viennent pas de la même source.
- PD -Oui, c'est ça. L'information de... vous, vous venait d'un militaire de l'intérieur, c'est ça ? C'est, c'est un de vos gardes du corps qui vous avait informé de ça ?
- JK -Non, c'est un de mes gardes du corps, et puis les... j'ai quand même discuté avec plusieurs personnes pour savoir comment les gens étaient morts, notamment les ministres avaient été exécutés, pour m'informer un peu pour savoir ce qu'il s'était passé.
- PD -Ok. Ça... un, un de, un militaire qui était de votre garde rapprochée, qui était, qui vous avait été assigné, est un ancien GP ?
- JK -Non. Il n'était pas un ancien GP, il était un, il était à Kanombe.

PD -Il était à Kanombe. C'est lui qui a entendu ça ?

JK -Oui.

PD -Qui vous rapporte ça ?

JK -Comme, comme militaire, lui il avait, disons, d'autres contacts, qui ont, qui lui ont permis de sa... d'avoir disons des précisions sur ce qu'il s'est fait dans cette nuit.

PD -Vous dites que vous avez fait aussi d'autres vérifications. Quelles sont les autres vérifications que vous avez faites ?

JK -Je ne peux pas préciser c'est par qui que j'ai eu des informations mais...

PD -Non, je vous demande pas par qui.

JK -... mais j'ai discuté avec des, de, disons, tout le monde voulait savoir qui avait été tué et par qui il avait été tué. Et puis, en ce qui me concerne, le, en tant que premier ministre, j'ai fait faire une enquête pour savoir exactement qui, heu, les, les, les gens qui avaient été assassinés entre le 6 et le 9, avant que je ne sois nommé, donc au cours de cette période, qui avait été assassiné et qui aurait pu mener ces actions. C'est donc, de cette manière-là que nous, nous, je suis arrivé à cette conclusion.

PD -Dans ce cas-là, vous dites que ce sont des militaires qui sont partis du même camp.

JK -C'est les, les...

PD -Les conclusions de votre enquête ?

JK -Les conclusions de mon enquête, oui.

PD -Ok.

JK -Parce que ils étaient dans le même quartier, et d'après les informations que j'ai pu recueillir, c'est que, ce sont des militaires qui sont partis du même camp pour aller heu récupérer certains ministres, et pour aller assassiner certains autres.

PD -Ok.

MD -Est-ce que tous les ministres du MRND ont été emmenés au camp ?

JK -Je ne peux pas préciser, mais ils étaient tous vivants, c'est à dire que...

MD -Ils étaient tous vivants ?

JK -Oui.

MD -Est-ce que tous les ministres qui n'ont pas été emmenés au camp sont décédés ?

JK -Je ne comprends pas votre question.

MD -Est-ce que... ceux qui ont été protégés c'est ceux qui ont été emmenés au camp, au camp GP, tous

les autres ministres qui n'ont pas été amenés au camp GP, est-ce que ce serait peut-être des ministres qui étaient de partis opposés ou s'il y avait aussi quelques, quelques ministres du ...

JK -Parce que tous les ministres n'habitaient pas dans ce quartier, c'est quelques ministres qui habitaient ce quartier [inaudible]

MD -Alors on parle..., c'est seulement que les ministres qui habitaient le quartier... pour celui-là, cet endroit.

JK -Je parle de, de, des ministres qui habitaient dans ce quartier parce qu'il y a eu d'autres actions, d'autres types de comportements au niveau d'autres quartiers.

MD -De quelle façon, parce que c'était quelque chose de, de, de, de similaire, on est allé chercher d'autres ministres ?

JK -Oui.

MD -Pour les protéger ?

JK -Oui, dans d'autres quartiers on est allé, d'autres, chercher d'autres ministres ou par eux-mêmes, avec leurs gardes du corps, ils se sont déplacés pour aller se faire protéger.

MD -A votre connaissance, est-ce que on a protégé heu... d'autres ministres, des ministres hors du MRND ?

JK -Heu... je, j'en connais un seul. Le ministre du PL, **Mugenzi**.

MD -Qui a survécu ?

JK -Oui.

MD -Et il n'a pas été protégé, il n'aura pas été protégé ni dans un camp ?

JK -Si.

MD -Il a été protégé dans un camp ?

JK -Il était avec eux.

MD -Ok, il était avec eux.

JK -Oui.

MD -Celui-là, à Kimihurura, il était dans ce secteur. Par la suite ils se sont rendus, heu, parce que le camp était quand même sous attaque, ils ont, ensuite ils se sont rendus à l'ambassade de France ?

JK -Oui.

MD -Tous ceux qui étaient là se sont rendus à l'ambassade de France ?

JK -Oui.

MD -Avec comme résultat que leurs familles à eux ont été évacuées, c'est ça ?

JK -Oui.

MD -Est-ce qu'il y a seulement que leurs familles à eux qui ont été évacuées par les français ?

JK -A ce que je sache oui. Donc c'est à dire les, pas la famille des ministres mais la famille des gens qui étaient, qui avaient trouvé refuge à l'ambassade de France, il n'y avait pas que des ministres qui étaient là, il y avait d'autres personnalités qui étaient également présentes à l'ambassade de France.

MD -La sélection pour se rendre à l'ambassade de France, est-ce c'était, est-ce que c'était connu ?

JK -Je n'ai, je n'ai pas entendu de critère de sélection, mais je crois que c'est plutôt par les relations que chacun pouvait entretenir avec cette ambassade, que, que c'est... parce qu'il y en a d'autres qui ont préféré se rendre dans d'autres ambassades, notamment au niveau de l'ambassade de Belgique.

MD -Est-ce que Pauline avait des relations avec l'ambassade de France, elle-même ?

JK -Je ne peux pas savoir.

MD -Mais elle, elle s'est rendue, elle...

JK -Elle s'est rendue, elle est, elle, elle a été, je dirai rendue entre guillemets, à cette ambassade puisque, partant du camp GP, on les, on a amené tous les ministres qui étaient au camp GP à l'ambassade de France.

MD -Et elle était là combien de temps ?

JK -Ils y ont, je crois ils y ont été pendant deux jours.

MD -Pendant deux jours.

JK -C'est à dire, deux jours avant que moi je ne les vois, puisqu'ils sont restés jusqu'au moment du déménagement sur Gitarama.

MD -Ils ont habité l'ambassade de France jusqu'au moment du déménagement ?

JK -Oui.

MD -A ce moment-là, vous habitiez où vous ?

JK -Moi j'étais à l'hôtel des Diplomates.

MD -Vous étiez à l'hôtel des Diplomates. Et ils en avaient combien, combien étaient-ils à habiter à l'ambassade de France à votre connaissance ?

JK -Je ne connais pas le, leur nombre.

MD -Combien étiez-vous aux Diplomates ? De membres du gouvernement ?

JK -Il y avait un va-et-vient de personnes, mais les, la personne pouvait passer la nuit à l'hôtel des

Diplomates puis le lendemain passer la nuit ailleurs, donc il y avait un va-et-vient, je ne contrôlais pas et puis je ne connaissais pas tout le monde.

MD -Est-ce que durant cette période, complet, de temps, que ces gens-là, qu'on pourrait heu... qualifier là, quelle période qu'ils ont été à l'ambassade de France protégés, là ?

JK -Pardon ?

MD -A quelle... ils ont été protégés à l'ambassade de France pour combien de jours ?

JK -Je dirai, c'est depuis le début des hostilités jusqu'au moment du déménagement, de l'évacuation par l'ambassade de France.

MD -Alors, comme dates c'est ?

JK -Vers le 6,7 jusqu'au 11-12.

MD -Jusqu'au 11-12.

JK -Oui.

MD -Ils ont, ils ont, ils sont demeurés là. Et à votre connaissance Pauline elle-même n'avait pas relations particulières avec les français à ce moment-là ?

JK -Je n'en connais pas.

MD -Vous n'en connais pas [sic]. C'est pas, c'est pas... est-ce que vous avez déjà abordé ce sujet-là avec elle ?

JK -C'était un sujet que je n'ai jamais abordé avec elle. Parce que je ne voyais pas l'intérêt.

MD -Mais est-ce que vous avez pas discuté de quelle façon que ça s'était passé à l'ambassade de France... est-ce que... elle s'est faite offrir le, le, le... de protéger sa famille par eux ou de l'évacuer ?

JK -Je n'ai, je n'ai pas eu cette information, je n'ai pas eu cette impression dans la mesure où elle, elle vivait seule, sa famille n'était même pas présente. Ils sont partis avec ceux qui étaient présents sur place à... à Kigali.

PD -Ça nous amène à l'utilisation du véhicule de l'ambassade burundaise par un de vos amis. Marc...

JK -Twagiramukiza.

PD -Ok. C'est, c'est Pauline qui lui avait assigné ce véhicule-là ?

JK -Non, quand... moi, moi j'ai été évacué dans le véhicule que j'avais des banques populaires, donc c'était une voiture, petite voiture, mais Marc avait besoin d'une camionnette pour amener sa famille et peut-être un peu de, de ses biens s'il le pouvait. Il s'est adressé à elle, il n'est pas passé par moi, il s'est directement adressé à elle pour lui demander de lui prêter cette camionnette.

PD -Est-ce que c'était quelqu'un qu'il connaissait lui ?

JK -Probablement, ils sont de la même région. Mais je n'ai pas mesurer l'étendue de leurs relations, s'ils se connaissaient ou s'ils ne se connaissaient mais qu'ils puissent se connaître, je, ça me paraît probable.

PD -Ce véhicule-là, ce véhicule-là est récupéré par l'ambassadeur un peu plus tard ?

JK -Oui.

PD -Des mains de Pauline ?

JK -Oui.

PD -Alors c'est Pauline qui l'utilisait à ce moment-là ?

JK -Oui.

PD -Un véhicule comme ça, on voit que ça porte des plaques diplomatiques...

JK -Oui.

PD -Alors il est, [inaudible] des plaques diplomatiques, des plaques minéralogiques diplomatiques, c'est, de vue on sait que c'est, c'est quoi, ça porte quel, quel préfixe ?

JK -Oui.

PD -Ça porte un préfixe CD ou ...

JK -Il me semble oui.

PD -Est-ce qu'elles ont une couleur particulière à ce moment-là au Rwanda, ces plaques-là ?

JK -Je, je ne me rappelle plus.

PD -Ok.

JK -Mais je sais que il était facile de reconnaître si c'était une plaque diplomatique ou pas. C'était facile à reconnaître.

PD -Alors elle utilise un véhicule diplomatique, sans l'accord de l'ambassadeur du pays.

JK -Oui.

PD -C'est ça ? Est-ce qu'elle vous a déjà expliqué comment elle était venue à utiliser un bien comme ça qui ne lui appartenait pas ?

JK -Je crois que c'est par le, la pression de la guerre que les, les gens ont été forcés de se trouver des moyens de déplacement, peut-être que un de ses gardes du corps avait cette solution-là de prendre un véhicule de l'ambassade.

PD -Ok. Alors ce véhicule-là avait été pillé ?

JK -Pillé...

PD -Ça c'est pas un véhicule, c'est pas un véhicule... quand l'ambassadeur a revu son véhicule, il a récupéré son véhicule par votre entremise, c'est ça ?

JK -Oui.

PD -L'ambassadeur du Burundi était Monsieur ?

JK -Fatiye Séverin [phonétique].

PD -Ok. C'était un ami à vous ?

JK -Oui.

PD -C'était quelqu'un que vous connaissiez ?

JK -Oui.

PD -C'est par votre entremise qu'il vous a dit, cette dame-là utilise, qu'il a porté à votre connaissance que cette dame-là utilisait un véhicule...

JK -Je crois, on a, on en est pas arrivé jusque là puisque, dès qu'il a reconnu son véhicule, et que... il s'est adressé à elle, il y a pas eu de, de chicane sur...

PD -Non je parle pas de chicane, je parle juste... vous vous avez été informé de ça ?

JK -Moi, j'ai été informé dans la mesure où ...

PD -Par qui ?

JK -Par lui-même. Par l'ambassadeur lui-même, dans la mesure où il était venu pour moi. C'était moi qu'il était venu voir et puis c'est en, quand il était présent, il a remarqué qu'il y avait un véhicule qui appartenait à son ambassade.

PD -Ok. Qui lui a été remis ?

JK -Moi je ne savais même pas à l'époque à qui ça, ça...

PD -A quel ambassadeur, à quelle ambassade pouvait appartenir...

JK -Ni à qui, ni, ni à qui appartenait la, le...

PD -Mais elle portait toujours les plaques ?

JK -Oui.

PD -Diplomatiques ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que vous voyez-vous une utilité à utiliser un véhicule avec des plaques diplomatiques ?

JK -Je ne vois pas d'utilité, je vois juste une nécessité.

PD -Quelle est la nécessité ?

JK -La nécessité c'est qu'il fallait qu'elle, qu'elle se déplace et tous les moyens étaient bons pour se déplacer de Kigali.

PD -Est-ce que le moyen d'utiliser une plaque diplomatique est meilleur que le moyen d'utiliser une plaque...

JK -J'irai pas dans ces nuances-là.

PD -Non ?

JK -Non, parce que il y a... en tant que ministre elle ne risquait rien. Donc ce n'est pas la plaque diplomatique... et puis la plaque diplomatique ne vous donnait aucune protection.

PD -Aucune protection. Ok. Au conseil des ministres, ça nous amène à, au paragraphe où vous avez inscrit "si il y avait pas de conseil des ministres à l'agenda, elle se rendait dans sa famille à Butare". Est-ce que vous avez en mémoire, environ, l'horaire des conseils des ministres, qu'est ce qui... la fréquence ?

JK -Je n'ai pas en mémoire la, la fréquence, je sais que il y avait fréquemment des conseils des ministres, donc c'était un horaire serré mais je ne peux pas dire c'était le mardi, c'était le lundi, mais c'était des réunions peut-être deux à trois fois par semaine minimum.

PD -La distance entre Gitarama et Butare est environ de quoi ?

JK -Moins de 100 kilomètres.

PD -Moins de 100 kilomètres. Ça se fait, même à cette période-là ça peut se faire, c'est quelque chose qui se fait ?

JK -Oui.

PD -Pour une ministre c'est, c'est assez facile de circuler de là à là ?

JK -Oui.

PD -Vous, dans votre cas est-ce que vous l'avez fait fréquemment ce voyage-là ?

JK -Je n'avais pas d'intérêt particulier là-bas.

PD -Est-ce que vous l'avez fait ?

JK -J'ai fait un ou deux, deux fois ce voyage-là.

PD -Sans, sans trop de, de difficultés ?

JK -Non.

PD -Ça s'est fait de façon assez, assez facile. Alors, est-ce que vous croyez qu'elle passait, est-ce que vous, ce que vous avez observé, pas ce que vous croyez, est-ce que vous avez observé qu'elle passait plus

de temps à Butare ou plus de temps à Gitarama ?

JK -C'est difficile, peut-être que... on peut partager, dans un premier temps que... elle passe peut-être autant de temps à Butare qu'autant... qu'à Gitarama.

PD -Ok. Elle partageait son temps de façon équitable entre les deux.

MD -On parle de ... la décision du conseil des ministres, a pris au niveau de l'argent... alors si je comprends bien, il y avait, chaque préfecture avait un, un budget à administrer, c'est comme ça que ça se passait ?

JK -Moi, je ne connais pas le système. C'est à dire que je ne peux pas donner de précisions sur le système administratif préfectoral, je sais que au niveau de la préfecture, il y avait un comptable qui gérait un certain nombre de fonds, d'où ça provenait et quel montant, je ne peux pas préciser, je n'ai jamais été en contact avec ces montants.

MD -Alors on peut supposer que ça a été discuté lors d'un conseil des ministres, cette chose-là, lorsqu'on a pris la décision, il y a une décision de prise de, de, de prendre l'argent disponible et de le centraliser, c'est ça ?

JK -Comme mesure de sécurité pour les fonds, oui.

MD -Alors, là lors des discussions qu'il y a eu au conseil des ministres à ce propos, est-ce que, est-ce qu'on a discuté de l'importance des montants qui étaient en jeu ?

JK -Je n'ai, je n'ai pas en mémoire qu'il y ait eu une discussion, ça a été juste une mesure qui a été prise, disons, et donnée au ministre des Finances pour l'exécution, donc il y a pas eu de discussion pour dire il y a dans telle préfecture tel montant etc., donc ça c'était trop technique pour être discuté au niveau du conseil des ministres.

MD -Alors, la, la responsabilité était donnée au ministre des Finances ?

JK -C'est le ministre des Finances qui devait s'assurer qu'il... que les fonds sont protégés.

MD -Mais est-ce qu'il devait lui-même faire la collecte de cet argent ?

JK -C'est... il devait s'assurer, donc s'il devait faire ou le faire faire, ça ce n'était heu... ce n'était pas à moi ou au gouvernement de déterminer les, la façon dont il entendait exécuter cette [inaudible].

MD -Mais on peut, on peut supposer que dans certains cas il l'a fait lui-même ?

JK -Dans ce cas, dans ce cas précis, il l'a fait lui-même parce que je le sais.

MD -Vous le savez de quelle, pourquoi que vous savez ce cas-là, comment se fait-il que le sachiez ?

JK -Parce qu'il m'a émis... il m'a été dit, ce cas-ci m'a été raconté.

MD -Alors particulièrement, vous savez qu'à Butare c'est le ministre des Finances lui-même qui s'est déplacé pour aller récupérer ce montant d'argent ?

JK -Oui, et je sais qu'il est allé jusque à la résidence même du comptable, donc chez lui, dans sa commune.

MD -Et pour se rendre là, il s'est fait accompagner de Pauline ?

JK -Oui.

MD -C'est elle qui l'a amené là, elle le connaissait ?

JK -Oui.

MD -Quelle, quelle... quel contrôle aviez-vous sur les montants d'argent qui étaient récupérés, est-ce qu'il y avait une comptabilité qui se tenait là-dessus ?

JK -Je n'ai, je n'ai... personnellement je n'ai jamais été en contact avec les contrôles d'argent etc., donc c'est le ministre des Finances qui avait le contrôle sur l'argent avec le gouverneur de la banque nationale. Donc...

MD -On avait pas établi, heu, on avait, lorsqu'on a pris cette décision-là, on n'a pas établi de modalités sur la, la façon de, de garder trace de cet argent ? Est-ce que c'était pas un peu dangereux que, qu'il, que des montants se perdent en cours de route ?

JK -Dans, cet, dans cette période, au cours de cette période, le ministre des Finances avait toutes les responsabilités sur tout ce qui était argent. Il se faisait aider par, notamment par le gouverneur, et ce n'est pas...

Fin de la face A de la cassette # 59.

Face B de la cassette # 59.

MD -Vous comme, comme banquier, est-ce que c'était pas quelque chose qui vous, les finances, les finances du pays, c'était pas quelque chose qui vous attirait particulièrement ? Vous étiez quand même une personne sensibilisée aux chiffres, à ces choses-là ?

JK -Peut-être ou... par déformation professionnelle, oui...

MD -Oui c'est ça, c'est ce que je...

JK -... mais je n'avais pas ni le temps, ni les moyens de, disons, d'exercer un vrai contrôle sur les finances. Et je ne voulais pas apparaître comme quelqu'un qui était plus préoccupé par les histoires de, les histoires de récupérer l'argent que par les événements qui étaient en cours.

MD -Est-ce qu'il y a eu des, est-ce qu'il y a déjà eu des, des, discussions ou des allusions au fait que peut-être des montants d'argent auraient été détournés à des fins personnelles ou à, à, où on aurait perdu le contrôle ?

JK -Dans le discours que j'ai fait à la radio, je mettais toujours les gens en garde contre cette volonté de vouloir accaparer tout l'argent qu'on rencontre à gauche à droite, j'essayais d'expliquer que l'argent n'a de valeur que quand on a le pays. Surtout si ce n'est pas les devises étrangères. J'essayais de faire comprendre ça pour un peu, heu, atténuer l'ardeur que témoignaient certaines personnes à vouloir récupérer [inaudible] passaient leur temps à récupérer des billets de banque.

MD -Alors dans le cas de, dans le cas de Butare, heu, on mentionne que suite à cette, que quelque temps après cette, cette rencontre, qu'on a perdu trace du comptable.

JK -Oui.

MD -Ce comptable-là il était, il était mis en place par qui ?

JK -Je ne sais pas.

MD -Normalement, dans une... est-ce que ça, ce comptable-là était le, heu...

PD -Sous la responsabilité du préfet ?

JK -Il était sous la responsabilité du préfet.

PD -C'était un service préfectoral ça ?

JK -Oui, c'était un service préfectoral.

MD -Est-ce que c'était, c'était une position qui était à plein temps ?

JK -Je ne [inaudible].

MD -Le comptable est-ce qu'il travaille... est-ce qu'il travaillait exclusivement à cette, à cette fonction

de comptable de préfecture, est-ce que c'était un travail qui l'occupait à... totalement ?

JK -Oui. Oui. Je crois qu'il devait y avoir aussi un, une inspection au niveau des, des finances communales, mais je... là je ne peux pas préciser, mais j'imagine qu'il devait y avoir une relation entre les finances préfectorales et les finances communales.

PD -Il est responsable de tout ça autrement dit ?

JK -C'est ce que je présume, mais je ne pourrai pas préciser dans la mesure où je ne connais pas le, l'organigramme de ces services.

PD -Heu... le meurtre du, de ce comptable, c'est venu à vous comment ça, vous avez su ça comment vous ?

JK -J'ai, c'est Pauline elle-même qui me l'a [inaudible] de ce cas précisément, que la personne avait été tuée, que, qu'on disait que, qu'elle avait entendu qu'on disait que c'était elle qui l'avait assassiné.

PD -Et qu'elle pourrait jamais expliquer que c'était pas elle ?

JK -Oui. Qu'elle aura de la difficulté à le, à expliquer ou pourquoi elle est allée chez lui, et puis, ou, puisque... elle, elle l'a ramené à la préfecture et que la personne n'est jamais retournée chez lui [sic].

MD -Elle l'a amené...

PD -Dans la société rwandaise si un ministre se rend chez quelqu'un puis l'amène en lui tirant l'oreille jusqu'à son bureau, les gens, à cette époque-là, vont interpréter ça comment ?

JK - [inaudible] comprendre ce que vous voulez dire.

PD -Ce que je veux dire c'est que... vous avez, vous avez heu... vous avez deux ministres c'est ça ?

JK -Oui.

PD -Qui cherchent à rencontrer un comptable.

JK -Oui.

PD -Ils le retrouvent chez lui à sa maison.

JK -Oui.

PD -Ils l'amènent au bureau préfectoral.

JK -Oui.

PD -Les gens, à cette époque-là, les gens sont très sensibles aux mouvements des ministres, ils surveillent ce que les ministres font. La population en général...

JK -Oui.

PD -...surveille ce que les ministres font. Ils vont interpréter, ils peuvent interpréter cette action-là

comment ? Le fait que deux ministres soient obligés de se rendre chez quelqu'un et de l'amener avec eux au bureau préfectoral ?

JK -Là je ne vois pas d'interprétation...

PD -Négative à ça ?

JK -Autre... puisque c'était plutôt courant, compte-tenu du fait que les services étaient fermés, que les, la plupart des employés restaient chez eux, il était courant que les ministres se rendent chez leurs employés pour les ramener au bureau, pour tout... ou prendre des documents...

PD -Il peut pas y avoir d'interprétation de la part des gens de la préfecture ou de la commune où cette personne-là se trouve, à l'effet que ce, ce comptable-là aurait pu refuser de, de travailler avec le gouvernement, de coopérer avec le gouvernement ?

JK -Je ne vois pas cette interprétation dans la mesure où, comme je le dis, aucun service ne fonctionnait, à part peut-être les hôpitaux, les services d'urgence, alors, refuser sans y être invité... puis, heu... aujourd'hui on peut s'imaginer que les gens auraient pu refuser de travailler avec le gouvernement, mais à l'époque je ne crois pas que quelqu'un qui aurait eu, entre guillemets, cet avantage de travailler avec le gouvernement, aurait pu refuser.

PD -C'est justement pour ça que je vous dis ça, c'est que quelqu'un... là vous nous expliquer que c'est pas un refus, c'est tout simplement que les services étaient fermés.

JK -Oui.

PD -Alors, il... c'est pour ça que elle a dû se rendre avec l'autre ministre chez cette personne-là, personnellement pour la récupérer, pour l'amener à son bureau.

JK -Oui.

PD -Ok. Là, on dit "dans le cadre de la pacification du pays, le gouvernement, avant le 23 avril, avait attribué, avait attribué à des ministres désignés des régions à pacifier". On a revu ensemble, pendant la déclaration au mois d'octobre, le 23 avril c'est une date approximative ?

JK -C'est une date approximative. Donc je n'ai pas, j'ai bien expliqué que je n'ai pas la, cette date-là en tête, que je ne peux pas dire c'est précisément à telle heure, à telle date que c'est... vous m'aviez demandé de donner une date, j'ai, on a, on a pris celle-là.

PD -Ok.

JK -Je crois qu'on aurait pu prendre une autre.

PD -Mais, de toutes façons, Pauline s'était vue, elle, attribuer, Madame Pauline s'était vue elle attribuer

la préfecture de Butare comme, dans ses responsabilités ?

JK -Ça c'est un fait, oui.

PD -Ok. Est-ce qu'elle était la seule ministre responsable de Butare ?

JK -Je me rappelle plus, mais à ma connaissance oui.

PD -Vous en tant que premier ministre, est-ce que vous vous considérez aussi responsable un peu de, de, de votre région natale, de votre préfecture natale ?

JK -Non, j'étais complètement responsable de tout le pays.

PD -Oui, mais est-ce que vous aviez, vous attachiez une responsabilité particulière à la région de Butare?

JK -Pas une responsabilité, mais peut-être un sentiment particulier. Mais pas une responsabilité, mais un sentiment particulier dans la mesure où c'était ma région, je, j'avais un sentiment particulier de cette région.

PD -Parce que votre famille y vivait toujours ?

JK -Ma famille y vivait toujours, ma belle-famille y vivait et mes amis, mon parti, tout ça. Ça faisait que j'y avais des attaches.

PD -Vous aviez des attaches. Vous étiez plus présent à Butare qu'ailleurs ?

JK -Non. Si on considère les régions où je vivais, tous les jours, non.

PD -Qui était Gitarama ?

JK -Gitarama ou Gisenyi.

PD -Ou Gisenyi.

JK -Mais si on considère la question des visites, oui, puisque je pouvais aller à Butare soit pour des raisons officielles ou juste pour des raisons familiales.

PD -Ok.

MD -Vous aviez des attaches particulières, c'est à dire un peu...

JK -C'est ça que je viens d'expliquer.

MD -Juste à retourner, juste... c'est le comptable que... que nous parlions tout à l'heure, est-ce que vous le connaissiez personnellement ?

JK -Je ne l'avais jamais vu, je ne le connaissais pas.

MD -Vous ne connaissez pas ça. A quel heu... alors, vous avez pas, excepté là, pour les, des visites personnelles, vous avez pas quand même attaché ou vous vous êtes pas occupé plus de Butare que des

autres secteurs du pays, c'est ce que vous nous dites ?

JK -Non, c'est à dire que je, j'ai dit j'avais des attaches personnelles.

MD -Oui, c'est ça.

JK -J'avais la famille, j'avais mon parti et j'a... c'est ma région. Donc j'avais des attaches particulières, mais je ne me suis pas officiellement occupé de Butare comme telle. C'est, c'est... ça aurait été même mal interprété que, en tant que premier ministre, je puisse dire "je suis responsable de la région de Butare".

MD -Par contre le, le ministre qui était responsable de cette région-là était quand même assez près de vous, c'est... vous aviez, par l'entremise de cette personne-là, heu... peut-être plus d'informations, peut-être encore sur cette région ? Le... du fait que vous aviez plus d'intérêt, vous étiez plus porté peut-être à, à discuter de ce qui se passait là ?

PD -Oui, ça me semble logique.

MD -C'est logique, oui.

PD -Ok. Le, si on passe au paragraphe suivant là, qui est les massacres, les massacres qui ont débuté le 19 ou le 20 avril, vers le 19 et le 20 avril 1994, dans cette région, ça ça précède la démotion [sic] du, du préfet, puis la nomination d'un nouveau préfet, c'est ça ?

JK -Précède ou suit ?

PD -C'est, c'est, pardon, ça suit le... cet événement-là.

JK -Oui.

PD -Madame Pauline assistait-elle aux discours avec le président **Sindikubwabo** ?

JK -Oui.

PD -Est-ce qu'elle, est-ce qu'elle a elle-même prononcé un discours à cette époque ?

JK -Non.

PD -Non ?

JK -Elle n'était pas prévue sur le... au programme.

PD -Ok.

MD -Qu'est-ce qu'elle vous a dit sur les massacres ? Qu'est-ce qu'elle vous disait sur les massacres quand ça a débuté ? Quelle était... est-ce que vous avez... lorsque ça a débuté les massacres est-ce que, c'est... tout de suite vous avez, vous avez heu, elle vous a mis au courant de ce qui se passait, dans, dans Butare, dans cette région-là ?

JK -Non, je ne peux pas dire elle m'a mis tout de suite au courant parce que j'ai... j'avais d'autres

contacts à Butare, d'autres personnes qui venaient de Butare et qui me racontaient ce qu'il se passait, et je ne crois pas que ce soit elle qui m'a appris le premier ce que... que les massacres avaient commencé à Butare.

PD -Le but de remplacer le préfet c'était justement de faire débiter les massacres, parce que cette région-là ne... tardait à s'impliquer dans la politique qui avait cours à cette époque-là au pays, c'est ça ?

JK -Oui.

PD -C'était un peu ça. C'est comme ça que ça s'est produit ? Quand vous, on a déterminé que il y a eu la période avant et la période après ?

JK -Oui.

PD -Lorsqu'on a changé le préfet, les tueries ont commencé dans la préfecture ?

JK -Amplifiées peut-être. Se sont amplifiées.

PD -Se sont amplifiées...

JK -Disons que dans la ville de Butare oui, mais dans la préfecture elles se sont amplifiées.

PD -Ok. A cette époque-là il existe déjà, chez Madame Pauline, devant chez Madame Pauline, une barrière ?

JK -Je ne le sais pas.

PD -Vous le savez pas. Lorsque vous allez, vous, lorsque vous allez prononcer votre discours, est-ce que vous vous êtes présenté, personnellement rendu à son hôtel ?

JK -Non.

PD -Vous avez fait le discours à quel endroit ?

JK -C'est à la salle de la préfecture.

PD -Donc à l'entrée de, de la ville de Butare ?

JK -Oui.

PD -Puis cette journée-là vous avez pas parcouru la ville de Butare ?

JK -Non, c'était protocolaire, j'ai, j'ai, on est venu dans la salle, et on est sorti [inaudible].

PD -Ok. Directement ?

JK -Directement.

PD -Alors, ça vous a pas permis, cette journée-là vous avez pas pu visiter...

JK -Non.

PD -... la ville de Butare.

JK -Non.

PD -Si on se situe pour les, pour les gens qui vont nous entendre, la préfecture de Butare, si vous nous décriviez, c'est où physiquement, par rapport à la ville ? Quand vous arrivez à Butare, si vous arrivez de Kigali, parce que j'imagine que vous vous arriviez de Gitarama à ce moment-là ?

JK -Oui.

PD -C'est situé où la préfecture ?

JK -C'est pas la préfecture, c'est la salle de la préfecture. Qui est différente.

PD -La salle de préfecture, alors, alors, elle est située où la salle de la préfecture ?

JK -C'est... vous êtes sur la route qui va à Bujumbura, donc partant de Kigali, qui va à Bujumbura, et qui passe heu, par le rectorat, donc qui ne passe pas dans le quartier commercial, qui passe par le rectorat de l'université, c'est à dire dans la direction de la cathédrale de Butare, c'est dans la jonction, la salle de la préfecture se trouve dans la jonction entre cette route et la route qui va dans le quartier commercial. Du côté gauche en allant vers la cathédrale. C'est là où il y a une grande maison, une grande salle.

PD -Donc c'est juste avant l'hôtel de Madame Pauline ?

JK -C'est pas juste avant l'hôtel, c'est bien loin de l'hôtel.

PD -Bien loin avant l'hôtel.

JK -Bien loin avant l'hôtel. C'est juste après l'hôtel Ibis, dans la même rue.

MD -Sur la même rue ?

JK -Sur la même route, à gauche.

PD -Près de la banque ?

JK -Près de la banque, pas très loin de la banque.

PD -Ok.

JK -Il y a peut-être deux ou trois immeubles entre la banque et la salle, et sur le même côté.

PD -Donc ce serait à l'entrée nord de Butare ?

JK -Oui.

PD -Là où il y avait l'hôpital ?

JK -Oui.

PD -C'est ça ?

JK -Oui.

PD -A quelle époque il est venu à votre connaissance, selon vous, que il y avait des barrières, qu'il y

avait une barrière devant l'hôtel de Madame Pauline ?

JK -Je ne m'en souviens pas, mais j'ai décrit ce que moi j'avais vu quand j'y ai, je l'avais vue personnellement, mais je ne m'en souviens pas quand ça a été porté à ma connaissance.

PD -Ok.

MD -Quel, quel a été... j'aimerais revenir juste un peu... on parlait, on a parlé tout à l'heure du, du changement de préfet, quel a été le rôle de Pauline dans... dans ce changement, dans ce changement de préfet, quel rôle a-t-elle joué ?

PD -Même si elle a joué un rôle ça a dû être un rôle indirect, dans la mesure où les, les préfets dépendaient des partis politiques. Et que cette préfecture n'était pas, ou le préfet de cette préfecture n'était pas de son parti.

MD -Il n'était pas de son parti ?

JK -Non.

MD -Alors on l'a remplacé. En principe c'est le, le parti qui aurait dû être, faire la suggestion ? Qui aurait dû suggérer un autre préfet ou qui aurait recommander de, la démotion [sic] ?

JK -C'est, c'est le parti qui, qui, qui, qui devait.

MD -Est-ce que c'est comme ça que ça a été fait ?

JK -Ça a dû être influencé, mais c'est comme ça que ça s'est fait.

MD -Ça a dû être influencé.

JK -Oui.

MD -Alors... mais c'est le parti qui a demandé la démotion de son préfet ?

JK -Oui.

MD -De quelle façon, on a, on en a suggérée une autre, lors de ce...

PD -C'était quel parti ?

JK -C'est le PL.

PD -Le PL.

MD -C'est le PL, c'est celui-là ?

JK -Oui.

MD -Le nom du remplaçant ?

JK -Non, le PL a suggéré le remplacement...

MD -Ok.

JK -... et puis il s'est entendu avec un autre parti, le PSD, pour échanger les préfectures. Donc ce qui fait que le PL a accepté de ne plus nommer un préfet à Butare, mais de le nommer ailleurs, en remplacement, donc pour... en échange. Donc le PL, dont le président était originaire de Kibungo a fait échange avec le PSD dont le président était de Butare, pour s'échanger les préfets.

MD -Est-ce que vous avez discuté de cette chose-là avec Pauline, est-ce que, c'était quand même un événement important j'imagine qu'elle vous a... que vous avez eu des discussions à ce propos-là ?

JK -C'est à dire c'est... ça ne pouvait pas être des discussions pour influencer directement dans la mesure où ni l'un, donc Pauline, du MRND, ni moi, du MDR, n'avions une, une main sur la nomination directe...

MD -Officiel... officiellement.

JK -... du parti, mais on...

MD -Officiellement, mais on est d'accord, vous avez dit tout à l'heure que, elle, il y avait eu, il y avait eu, sûrement eu des influences en arrière ?

JK -L'influ... les influences c'est surtout pour la, la destitution. Mais pour la nomination, personnellement je ne suis pas intervenu sur la personne qui a été nommée. Je n'ai pas, je n'ai pas été informé sur la... on m'a juste dit, donné le nom de la personne...

MD -Et quel motif on avait invoqué, vous vous souvenez, pour la destitution ?

JK -Oui, on avait dit que lui il n'assurait pas la sécurité de la population dans sa préfecture.

MD -Et il était, il était préfet depuis combien de temps ?

JK -Ça devait être peut-être une année ou deux, parce que c'est avec le multipartisme qu'il avait été nommé.

MD -Une année ou deux. Et on avait jamais eu de problèmes avec ce préfet dans le passé, à votre connaissance ?

JK -Moi je n'en avais pas eu. Je n'ai, je ne connaissais pas de difficultés particulières avec ce préfet, je ne, je ne connaissais pas de difficultés.

MD -Pauline, elle s'est pas opposée à ça ?

JK -Non.

MD -Au changement ?

JK -Non.

MD -Avec le résultat, on a eu comme résultat après le changement, que les, la situation au niveau des

massacres a changé ?

JK -Oui.

MD -Ok.

PD -Le préfet remplacé était d'origine Tutsi ?

JK -Oui.

PD -Il a été remplacé par un Hutu ?

JK -Oui.

PD -Peu importe son allégeance politique, son, pour remplacer le préfet il devait être fidèle à la philosophie du pays à ce moment-là, du gouvernement non pas du pays, du gouvernement ?

JK -C'est un homme que... moi je l'avais connu quand il était tout jeune, mais que je ne, à l'époque je ne savais même pas qu'il était du... de quel parti il était. J'avais perdu complètement ses traces.

PD -C'est un inconnu.

JK -C'était un in... non ce n'était pas un inconnu...

PD -Non mais c'est un inconnu à ce moment-là...

JK -Sur le plan politique oui.

PD -Ok.

JK -C'était un inconnu, c'était quelqu'un... on m'a cité le nom, je connaissais le nom mais je ne savais même pas de quel parti politique il était.

PD -Alors, vous savez, vous, vous, il a été porté à votre connaissance heu... que devant le, vous avez personnellement, mais il a été porté à votre connaissance qu'il y a eu des exactions commises sur la barrière située devant l'hôtel, chez Pauline.

JK -Oui.

PD -Ça c'est quelque chose qui vous est venu comment, que vous avez, que vous avez su comment vous?

JK -Je ne peux pas préciser comment j'ai su mais j'ai, comme je l'ai dit, j'ai essayé de comprendre relativement ce qu'il se passait, non seulement dans ma préfecture mais ailleurs dans le pays. Et donc... au niveau des massacres à Butare, en m'informant, j'ai su que sur cette barrière, effectivement des étudiants ou... il y avait... des personnes avaient été, été tuées et en particulier des étudiants.

PD -Est-ce que vous vous avez demandé à quelqu'un de, de s'informer ?

JK -J'ai fait faire des enquêtes.

PD -Ok.

MD -Ok, juste une sec... one second please, just one minute, we have to finish.

X -Lunch time sorry.

MD -Yes, okay, no problem.

PD -Ok, on doit, on doit terminer, parce que là c'est votre heure de repas, vous devez nous, nous quitter.

MD -Alors les gardes sont ici pour nous escorter, escorter Monsieur Kambanda et nous même, alors nous devons cesser nos activités à ce moment-même. Il est ?

Fin de la face B de la cassette # 59.